

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouria DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 001-1365/16/CM

**■ Programme européen de coopération transnationale INTERREG MED 2014-2020
MET 16/2243/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le programme transnational INTERREG MED soutient le partage d'expériences, de connaissances et l'amélioration des politiques publiques entre les autorités locales des régions éligibles de l'espace MED. Il comprend cinquante-sept régions, dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de dix pays membres. Le programme est cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) avec un budget total de 224.322.525,00 Euros pour la période 2014-2020. Son but principal est de contribuer au développement à long terme de l'espace Méditerranéen et de renforcer la coopération transnationale entre les collectivités territoriales participantes.

Le Programme INTERREG MED est l'un des instruments de la mise en œuvre de la politique de cohésion de l'Union Européenne pour un développement harmonieux par le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale afin de stimuler la croissance dans les régions européennes participantes. Cette politique a pour objectif de réduire les disparités existantes entre les régions européennes en termes de développement socio-économique et de durabilité environnementale, en prenant en compte leurs spécificités territoriales et leurs opportunités de développement.

Les quatre axes thématiques du Programme INTERREG MED sont les suivants:

- **AXE PRIORITAIRE 1 : 'SMART MED'**

Titre : Promouvoir les capacités d'innovation des régions MED pour une croissance intelligente et durable.
Description : L'innovation et la compétitivité sont mises en exergue dans la Stratégie Europe 2020. C'est un défi de poids pour les régions MED confrontées à la compétition internationale et permettrait de surmonter la crise économique. Dans cette espace de coopération, une attention spécifique doit être accordée aux domaines de la croissance bleue et verte qui représentent des perspectives de développement significatives.

Objectif Spécifique 1.1 : Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED

Budget: 72 millions € de FEDER

Mots clés thématiques : Croissance bleue et verte, industries culturelles et créatives, innovation sociale

Types d'actions : Développement de clusters et réseaux, développement de modèles et d'outils, partage de connaissance, campagnes de sensibilisation et activités de capitalisation

- **AXE PRIORITAIRE 2 : 'LOW CARBON'**

Titre : Favoriser les stratégies à faibles émissions de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés.

Description : L'économie à faible émission de carbone est une problématique clé du développement territorial durable et des objectifs européens. Dans l'espace MED, le défi est de développer des solutions adaptées aux contextes régionaux divers (des zones densément peuplées bénéficiant de réseaux de transport denses aux régions reculées et aux îles ayant un accès limité aux ressources énergétiques). Cet

**Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017**

axe comprend trois domaines d'activité distincts: l'efficacité énergétique, la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et une mobilité faible en carbone.

Objectif Spécifique 2.1 : Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale

Objectif Spécifique 2.2 : Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED spécifiques

Objectif Spécifique 2.3 : Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux

Budget : 45 millions € de FEDER

Mots clés thématiques : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement de l'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables

Types d'actions : Campagnes de sensibilisation, formations, études de faisabilité et analyses, plans d'action, développement de services et d'outils, possibilité pour des investissements à petite échelle et pour des projets pilotes

- **AXE PRIORITAIRE 3: 'MED RESOURCES'**

Titre : Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée

Description : Cet axe vise à réduire l'impact des activités humaines sur le patrimoine environnemental et culturel et assurer une meilleure protection des ressources naturelles. Il accorde une attention particulière aux zones maritimes, côtières et humides ainsi qu'à la gestion de l'eau qui représentent des défis clés au sein des régions méditerranéennes. Le domaine d'intervention représente également un potentiel de création d'emplois pour le futur.

Objectif spécifique 3.1 : Améliorer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace MED

Objectif spécifique 3.2 : Maintenir la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés

Budget : 76 millions € de FEDER

Partenaires privés : Cofinancement privé pour les partenaires FEDER

Mots clés thématiques : Aires protégées, protection de la biodiversité et des écosystèmes, forte attractivité des zones côtières, pression environnementale liée à l'urbanisation, contraintes géographiques (zones côtières, îles, montagnes) et conséquences environnementales du changement climatique, potentiel de création d'emplois pour le futur.

Types d'actions : Analyses, études, développement de stratégies et de plans d'action, partage des bonnes pratiques et des mesures d'exécution de politiques

- **AXE PRIORITAIRE 4 : Plateforme gouvernance**

Titre : Renforcer la gouvernance méditerranéenne

Description : Le Programme Interreg MED offre également la possibilité, à travers l'axe 4, de soutenir le développement de cadres multilatéraux de coordination telle que l'approche macro régionale. Dans ces territoires, les bénéficiaires doivent promouvoir une approche d'intervention écosystémique basée sur la coordination entre les différents domaines d'intervention pertinents pour le projet (développement économique, impact environnemental, tourisme, gestion des ressources naturelles, énergie, transport, etc.). Cet axe prioritaire, expérimental et ambitieux, est néanmoins nécessaire pour garantir une meilleure coordination entre les différentes autorités de l'espace MED. En outre, une partie de l'espace MED est déjà concernée par la stratégie macro régionale. En prenant en compte la nature expérimentale de cet axe ainsi que la possibilité de financer des projets pilotes pour une macro-région par le biais de priorités thématiques (particulièrement au sein de l'axe prioritaire 3), cet axe ne soutiendra qu'un nombre limité de projets intégrés de coopération. Ils devront impliquer des organismes régionaux, nationaux et internationaux afin d'améliorer le processus décisionnel et encourager les stratégies et les visions communes dans l'espace MED.

Objectif Spécifique 4.1 : Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs

Budget : 18 millions € de FEDER

Types d'actions : Concentration thématique, processus de consultation et études, réseaux d'autorités publiques afin d'améliorer le processus décisionnel et encourager les stratégies et visions communes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (EU) n°1299/2013 sur la Coopération Territoriale Européenne ;
- Le règlement (UE) n°1303/2013 sur les 11 objectifs thématiques du Programme INTERREG MED ;
- Le programme opérationnel INTERREG V - B Méditerranée (MED) 2014-2020 ;
- Les appels à projets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'Autorité de gestion du programme INTERREG MED ;
- La candidature du 29 octobre 2015 de la Communauté urbaine MPM au 1^{er} appel à projets du Programme INTERREG MED.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les axes prioritaires et les objectifs spécifiques du Programme INTERREG MED 2014-2020 représentent un enjeu important pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence non seulement en matière d'amélioration de la compétitivité du territoire que du renforcement de l'attractivité ;
- Que la présence de la Métropole dans les programmes de coopération territoriale européenne est un outil de prospective et de stratégie territoriale qui contribue à la qualité et la mise à jour des politiques métropolitaines à travers l'échange d'expérience et la mise en œuvre de projets pilotes ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets de coopération territoriale européenne permet de mobiliser des ressources financières mais aussi partenariales en vue d'étudier les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres territoires sur des thématiques et des compétences métropolitaines, d'expérimenter (à travers des dispositifs pilotes) des innovations issues de la recherche académique ou des échanges de bonnes pratiques, et de mettre en visibilité et capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole.

Délibère

**Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017**

Article unique :

Est approuvée la possibilité pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale INTERREG V - B Méditerranée (MED), en tant que chef de file ou partenaire, pendant toute la période de programmation 2014-2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIE